LÉGATION DE SUISSE EN ITALIE



Résumé de mon entretien avec le Comte Ciano, Ministre des Affaires Etrangères, de jeudi 28 octobre p.m.

J'avais des raisons d'admettre que le Ministre des Affaires Etrangères me parlerait de questions de presse qui avaient fait l'objet de communications antérieures du Ministère et sur lesquelles s'engage parfois une discussion n'aboutissant guère à des résultats précis. Vis-à-vis de cette éventualité, j'ai voulu placer d'emblée l'entretien sur le plan, véritablement important, d'une revue d'ensemble des questions essentielles qui dominent nos rapports avec le Royaume voisin. Il m'a paru, d'autre part, indiqué, en reprenant contact, après plusieurs semaines, avec le Comte Ciano, d'essayer d'obtenir avant tout de nouvelles directives générales sur les points qui nous intéressent spécialement.

l°) D'abord, j'ai abordé le problème de nos relations économiques. C'est dans ce domaine que la position de notre pays est extrêmement forte, ce qu'il n'est pas inutile de rappeler de temps à autre.

L'importance du marché suisse pour l'Italie se mesure au fait, que j'ai cru devoir signaler au
Comte Ciano, que dans le mois d'août, par exemple, le volume des échanges réciproques a atteint le chiffre d'environ 100 millions de lires. En outre, il fallait relever la
circonstance que la Suisse est aujourd'hui presque le seul
pays qui supporte dans sa balance commerciale un grand déficit en faveur de l'Italie. Enfin, j'ai indiqué, d'après
certains renseignements qui nous étaient parvenus, que la
finance suisse semble s'être substituée à celle de plusieurs
grandes Puissances dans le domaine des crédits accordés à
des instituts financiers italiens. Tous ces faits, ai-je
conclu, appellent une très large compréhension de notre
point de vue.

Or, si, comme vous le savez, les échanges



italo-suisses sont dans l'ensemble satisfaisants, nous avons dû constater, à notre regret, que l'application pratique des accords de contingentement italo-suisses du 20 juin 1936 laisse à désirer. J'ai notamment souligné que la procédure suivie par les fédérations fascistes dans la distribution des contingents comportait souvent des entorses à l'esprit de l'accord, et qu'au cours du semestre actuel les dites fédérations n'ont, jusqu'à ce jour, pas certains réparti contingements dont la distribution aurait dû avoir lieu dès le mois de juillet dernier; le préjudice pouvant être causé à notre exportation en raison de cette situation n'est point négligeable.

Pour remédier à cet état de choses, qui ne saurait durer (et qui, pour dire la vérité, est, en partie, aussi causé par des retards dans l'administration italienne), nous avons émis l'idée qu'une instance pourrait être désignée, une fois pour toutes, au Secrétariat des échanges et des devises, avec laquelle la Légation conférerait régulièrement tous les 15 jours.

A propos des affaires économiques, j'ai également rappelé la nécessité de concrétiser les avantages que nous attendons pour notre exportation en Ethiopie.

2°) C'est en corrélation avec la situation économique que j'ai ensuite abordé le problème de plus en plus épineux du tourisme italien vers la Suisse.

Je n'ai pas dissimulé au Comte Ciano que les milieux intéressés suisses s'inquiètent de plus en plus de l'insuffisance du courant touristique venant d'Italie vers notre pays. J'ai fait allusion à la dernière résolution du "Verkehrsverband" ainsi qu'aux pourparlers que j'ai eus à Berne à ce sujet avec M. le Conseiller Fédéral Pilet-Golaz ainsi qu'avec le Département Fédéral de l'Economie Publique.

Il était nécessaire que le Ministre des Affaires Etrangères se rendît compte de la pression exercée par les
groupements suisses, qui demandent même que le tourisme
soit englobé dans le clearing - mesure qui apporterait de
nouvelles restrictions regrettables aux échanges. J'ai
ajouté que nous ne pouvions nous dissimuler chez nous
que le récent programme d'autarcie renforcée en Italie
créait des conditions psychologiques peu favorables même
au maintien du courant touristique traditionnel du Nord
d'Italie vers la Suisse, et qu'il était vraiment important
de trouver, soit au moyen de directives venant de haut
lieu, soit par d'autres mesures, des remèdes à cette situation.

Le Comte Ciano, que j'ai prié de signaler cette question à l'attention personnelle du Chef du Gouvernement, m'a demandé de lui adresser à cet effet une lettre qui lui permettrait aussi d'agir auprès du Ministère de la Culture populaire (auquel la Direction générale du tourisme, dirigée par M.Bonomi, est affiliée).

tère nettement politique, j'ai demandé, selon vos instructions et avec autant d'insistance que possible, qu'il soit finalement mis fin d'une manière absolue aux agissements des groupements <u>irrédentistes</u> dont nous avions vraiment escompté la cessation, mais qui se sont fâcheusement renouvelés ces tout derniers temps. Il est inutile que je résume ici les arguments tant de fois avancés, et que j'ai répétés encore une fois, pour requérir que des mesures énergiques soient prises rapidement par les autorités italiennes. Tout en reconnaissant ce que le Comte Ciano a personnellement fait au cours de l'année dernière pour apaiser les inquiétudes légitimes se manifestant chez nous, j'ai demandé que le fâcheux livre de Renzini soit

./.

séquestré et qu'une enquête serrée soit rapidement menée pour découvrir les auteurs des pamphlets dont les autorités ont constaté à nouveau la distribution.

Le Ministre des Affaires Etrangères, qui paraissait très désireux d'aller à l'encontre de nos désirs, a pris note de nos demandes et a promis une réponse pour un avenir aussi rapproché que possible. Avant de me donner une promesse quant au séquestre du livre de Renzini il s'est, toutefois, réservé d'examiner encore personnellement ce volume.

Pour sa complète information, j'ai laissé entre ses mains la notice ci-jointe, qui était préparée à mon usage et que je n'ai vu aucun inconvénient à lui communiquer.

4°) Enfin, je n'ai pas caché au Ministre des Affaires Etrangères la vive déception que m'avait causée l'obstruction de ses services à l'acceptation définitive par l'Italie de la déclaration, négociée par moi avec le Sénateur Giannini avant mon départ en congé, concernant l'extension de notre Traité d'établissement à l'Ethiopie.

M.Ciano m'a répété que les résistances étaient venues des personnes mentionnées dans mes précédents rapports à ce sujet et qu'il déplorait lui-même n'avoir pu, malgré l'aide du négociateur italien, triompher de ces obstacles bureaucratiques.

Quant au fond de la question, je dois reconnaître - je me suis naturellement gardé de le dire - que
les assurances écrites qui nous ont déjà été données sont
plus ou moins l'équivalent de la "déclaration à échanger".

Mais il paraît plus qu'indiqué - et j'ai rappelé cela - de
concrétiser ces concessions italiennes dans un document
limpide et clair. D'après les assurances qui m'ont été données, l'étude de la question sera reprise et, pour sortir

de l'impasse, j'ai suggéré au Ministre des Affaires Etrangères, sous réserve de ce que décideront les Autorités fédérales - la rédaction d'une clause de la nation la plus favorisée, au bénéfice de laquelle se trouveraient nos ressortissants en Ethiopie.

D'une manière générale, j'ai trouvé le Comte Ciano aussi désireux que toujours de développer et de faire gagner en profondeur le "climat" des relations politiques italo-suisses. Ceci est très important en présence de différentes manifestations de la politique de l'axe Rome-Berlin, que nous devons suivre avec une extrême attention.Le Comte Ciano m'a aussi dit qu'il avait été parfaitement orienté de l'action amicale exercée par vous-même, Monsieur le Président, et par la délégation suisse à Genève lors de la dernière session, qu'il juge très fâcheuse, de l'Assemblée de la Société des Nations. "Parmi les amis que nous avons dans ce milieu souvent hostile (je le cite textuellement), la Suisse et votre Président sont le numéro 1, et nous ne l'oublions pas".

Rome, le 29 octobre 1937.

1 annexe